

ABONNEMENT.

Saumur :	
30 fr.	16
16	9
poste :	
35 fr.	18
18	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste.  
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas.  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

SAUMUR, 20 SEPTEMBRE 1884.

UNE COUPABLE IMPRÉVOYANCE.

Les affaires de Chine vont-elles entrer bientôt dans une nouvelle phase ?

Depuis trois jours, divers organes républicains, de ceux qui sont importants et souvent écoutés dans le clan opportuniste, déclarent que les états de rétorsion et de représailles, dont naguère encore ils vantaient le charme et les agréments, ne suffisent plus à leur bonheur.

Il leur faut maintenant un « grand coup ». La République française n'y va pas, comme on dit, par quatre chemins ; elle dit tout haut ce que d'autres indiquent seulement sans insister : elle veut la guerre.

Le plus tôt on en finira, le mieux cela vaudra, dit-on en venir à une déclaration de guerre. Le coup doit être terrifiant. Il causera, en définitive, bien moins de mal qu'une longue série de petites représailles, et il aura ce résultat inappréciable de nous débarrasser d'une préoccupation fâcheuse à tous égards.

N'ayant jamais apprécié le système des représailles, préférant à celui des destructions, « intelligentes » peut-être, mais à coup sûr inutiles, une situation nette et loyale, nous devons reconnaître que la République n'a pas tort de demander une solution rapide pour les affaires de Chine.

Mais, d'une part, la République française nous permettra-t-elle — si elle ne le permettait pas, ce serait tout comme — de regretter que les tergiversations et les maladroites de M. Ferry aient pour notre pays une conséquence aussi grave que celle d'une guerre lointaine et qui, malheureusement, nous coûtera encore plus d'hommes que de millions.

De l'autre, la République et les journaux qui se rallient à sa proposition belliqueuse, devraient savoir que, pour faire campagne, il ne suffit pas de

crier : « A Pékin ! à Pékin ! » Il faut y être préparé sérieusement, sans quoi l'on peut avoir, nous ne dirons pas des mécomptes — ce serait faire beaucoup d'honneur aux bandes du Céleste-Empire — mais plus de difficultés que l'on ne croyait.

Nous l'avons dit souvent et nous le répétons encore, la seule préparation à une guerre lointaine, c'est l'organisation d'une armée coloniale. Or, nous n'avons pas d'armée coloniale, et nous ne sommes pas prêts d'en avoir. Depuis plusieurs années, républicains de tous calibres, ministres et députés, refusent de s'occuper de cette question vitale. S'en occuperont-ils à la rentrée en octobre ? Pas le moins du monde. La session extraordinaire — qui a lieu tous les ans — s'ouvrira pas un débat sur les affaires de Chine. Comme toujours, on parlera beaucoup pour ne rien dire et ne rien faire. Puis viendra la réforme électorale du Sénat, et déjà une feuille républicaine annonce que cette discussion nous fera assister à un barbotage auprès duquel celui de notre flotte dans les mers de Chine n'est qu'une aimable promenade ; puis le budget qui, même escamoté, remplit beaucoup de séances ; puis une vingtaine de projets plus ou moins urgents, sans compter l'imprévu qui, dans le parlementarisme, est un facteur d'une singulière importance.

Quant à la question capitale, celle d'une armée toujours disponible et dans la main du ministre de la guerre ou de la marine, elle ne sera pas traitée. Est-ce qu'il ne faut pas s'occuper des élections sénatoriales ?

Pendant que les Béotiens péroreront à perte de vue et d'haleine sur le nombre des députés sénatoriaux, la guerre de Chine continuera à se faire dans les conditions les plus médiocres, et l'armée continentale se désorganisera chaque jour davantage.

Ce sera comme pour le Mexique où la brigade d'abord placée sous le commandement du général de Lorencez est promptement devenue une division ; la division s'est changée en un corps d'armée, puis en une armée véritable, successivement commandée par les généraux Forey et Bazaine. On

avait commencé avec moins de 3,000 hommes ; on a fini avec 30 ou 40,000.

A ce sujet, le *Moniteur* rappelle avec trop de raison qu'on a commencé au Tonkin avec 300 hommes sous le commandant Rivière ; on est arrivé à 3,000 hommes sous le général Bouët, à 6,000 sous l'amiral Courbet, lors de la prise de Son-Tay ; on était parvenu à 12 ou 15,000 sous le général Millot, lors de la prise de Bac-Ninh. Les nouveaux renforts portent l'effectif du corps expéditionnaire à 48 ou 20,000 hommes ; et ce ne sera pas fini, parce qu'au lieu d'avoir envoyé d'un coup les forces nécessaires, on a opéré par fractions insuffisantes ; et pourquoi a-t-on opéré de cette manière, sinon parce qu'il n'y avait pas d'armée coloniale prête à embarquer, pour ainsi dire, du jour au lendemain ?

Et pourquoi n'avons-nous pas d'armée coloniale, sinon parce que les majorités républicaines et leurs ministres, absorbés par les préoccupations mesquines de leurs intérêts personnels, de leurs rancunes à satisfaire, de leurs positions à garder, ont jusqu'ici négligé de la constituer ?

GEORGES HUIILLARD.

Chronique générale.

La prochaine séance du conseil des ministres sera particulièrement intéressante. En dehors de l'importante question de la convocation des Chambres, les ministres auront, dit-on, à statuer sur la question des renforts qui doivent être envoyés au Tonkin en prévision de la campagne que le général Brière de l'Isle doit reprendre le mois prochain. Il s'agit de prendre possession des places qui nous avaient été concédées par le traité de Tien-Tsin et de venger sur les Chinois le guet-apens de Bac-Lé.

Nous lisons dans le *Télégraphe* :

« On nous assure que la Chine n'aurait

nullement cherché à renouer des négociations avec la France. La vérité est que M. Jules Ferry, pressé d'en finir avec la question du Tonkin, aurait fait des démarches pour amener la Chine à la cessation des hostilités.

Il n'exigerait aucune indemnité, mais demanderait que Kelung soit abandonné à la France pendant quatre-vingt-dix-neuf ans.

On craint fort que ces nouvelles propositions ne soient pas acceptées. »

L'affaire de la passe Kimpai n'est confirmée par aucune dépêche officielle. Mais la *Pall Mall Gazette* en parle dans des termes qui ne mettent pas en doute le combat annoncé par l'Agence Havas. Seulement il s'agit d'un débarquement de 200 hommes au lieu de 2,000. La numération télégraphique n'y regarde pas de si près.

Une autre dépêche, datée de Hong-Kong, expose au *Times* qu'un vaisseau français, l'*Atalante*, a accosté près du port une jonque trafiquant régulièrement ; et qu'à la grande irritation des négociants de ces parages, nos marins ont eu l'indécatesse de jeter ses canons par-dessus bord.

Le journal de la cité, suivant ses habitudes, lance feu et flammes contre un semblable procédé. Il est trop juste que les Chinois aient une marine marchande armée en guerre et que la nôtre reste à sa merci.

Quant au gouverneur de Hong-Kong, il n'a pas cru devoir tellement s'alarmer de cette mesure de précaution, puisqu'il refuse d'intervenir dans l'incident.

Le gouvernement reste muet sur le débarquement de Kimpai.

Par contre, les journaux anglais diminuent de beaucoup l'importance du combat qui s'y est livré.

En ce qui concerne M. Ferry, les feuilles officieuses affirment qu'il reviendra dimanche soir ou lundi matin.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ABBÉ CONSTANTIN

PAR LUDOVIC HALÉVY

— Oui, monsieur le curé ; oui, monsieur, dit M. Scott en riant, c'est moi qui me suis ainsi assis à la tête de mon mari. C'est moi qui lui ai demandé sa main. Cela, vous pouvez le dire à tout le monde, et vous ne direz que la vérité. J'étais, bien obligée d'agir de la sorte. Jamais, moi je suis aussi sûre de cela que de ma vie, mais il n'aurait parlé... J'étais devenue trop pauvre... Et comme c'était moi qu'il aimait et pas mon argent, mon argent lui faisait une peur effroyable. Voilà l'histoire de mon mariage. Quant à l'histoire de notre fortune, elle peut se dire en quelques mots. Il y avait, en effet, des millions dans ces terrains du Colorado ; on y découvrit de nouvelles mines d'argent, et de ces mines nous tirons tous les ans des revenus déraisonnables. Mais nous sommes d'accord, mon mari, ma sœur et moi, pour faire, sur ces revenus, très-large la part des pauvres. Vous vous en apercevrez, monsieur le curé... c'est parce que nous avons

connu des jours très-cruels, c'est parce que Bettina se souvient d'avoir mis le couvert dans notre petit cinquième étage de New-York, c'est pour cela que vous nous trouverez toujours secourables à ceux qui sont, comme nous l'avons été nous-mêmes, en présence des difficultés et des douleurs de la vie... Et maintenant, monsieur Jean, voulez-vous me pardonner ce long discours et m'offrir un peu de cette crème qui paraît excellente ?

Cette crème, c'étaient les œufs au lait de Pauline... et pendant que Jean s'empressait de servir M<sup>me</sup> Scott :

— Je n'ai pas encore tout dit, continua-t-elle. Il faut que vous sachiez ce qui a donné naissance à ces histoires extravagantes. Quand nous sommes venus nous installer à Paris, il y a un an, nous avons cru devoir, dès notre arrivée, donner pour les pauvres une certaine somme. Qui a parlé de cela ? Pas nous, bien certainement ; mais la chose fut racontée dans un journal, avec le chiffre. Aussitôt, deux jeunes reporters accoururent pour faire subir à M. Scott un petit interrogatoire sur son passé. Ils voulaient écrire sur nous dans les journaux des... comment appelez-vous cela ? des chroniques. M. Scott est quelquefois un peu vil. Il le fut, ce jour-là, et congédia ces messieurs très-brusquement, sans leur rien dire. Alors, ne sachant pas notre histoire véritable, ils en inventèrent une avec beaucoup d'imagination. Le premier conta

que j'avais mendié dans la neige à New-York... et le second, le lendemain, pour publier un article encore plus à sensation, le second me fit crever des cerceaux de papier dans un cirque de Philadelphie. Vous avez en France de bien drôles de journaux... et nous aussi, d'ailleurs, en Amérique.

Cependant, depuis cinq minutes, Pauline adressait au curé des signes désespérés que celui-ci s'obstinait à ne pas comprendre, si bien que la pauvre fille, à la fin, rassemblant tout son courage :

— Monsieur le curé, il est sept heures un quart.

— Sept heures un quart ! Oh ! mesdames, je vous prie de m'excuser, mais j'ai ce soir mon office de mois de Marie.

— Le mois de Marie... et l'office, c'est tout de suite ?

— Oui, tout de suite.

— Et notre train part pour Paris ce soir, à quelle heure exactement ?

— A huit heures et demie, répondit Jean, et il ne vous faut en voiture que quinze à vingt minutes pour arriver à la gare.

— Mais alors, Suzie, nous pouvons aller à l'église.

— Allons à l'église, répondit M<sup>me</sup> Scott ; mais, avant de nous séparer, monsieur le curé, j'ai une grâce à vous demander. Je veux absolument vous avoir, la première fois que je dînerai chez moi à Longueval, et vous aussi, monsieur... seuls, tous

les quatre, comme aujourd'hui. Oh ! ne refusez pas, l'invitation est faite de si bon cœur !

— Et acceptée du même cœur, madame, répondit Jean.

— Je vous écrirai pour vous dire le jour. Je viendrai le plus tôt possible... Vous appelez cela, n'est-ce pas, pendre la crémaillère ? Eh bien ! nous pendrons la crémaillère, à nous quatre.

Pendant ce temps, Pauline avait entraîné miss Percival dans un coin de la salle, et là, avec beaucoup d'animation, lui parlait. Leur conversation prit fin sur ces paroles :

— Vous serez là ? disait Bettina.

— Oui, je serai là.

— Et vous me direz bien à quel moment ?

— Je vous le dirai, mais prenez garde... voici M. le curé, il ne faut pas qu'il se doute...

Les deux sœurs, le curé et Jean, sortirent de la maison. De là, pour aller à l'église, il fallait traverser le cimetière. La soirée était délicieuse. Lentement, silencieusement, tous les quatre, sous les rayons du soleil couchant, marchaient dans une allée.

Sur leur chemin se trouva le monument du docteur Reynaud, très-simple, mais qui cependant, par ses proportions, se distinguait des autres tombes. M<sup>me</sup> Scott et Bettina s'arrêtèrent, frappées par cette inscription gravée sur la pierre :

En tout cas, il doit se trouver à Paris, mardi, pour le conseil de cabinet.

Dans ce conseil, disent les ministériels, on s'occupera surtout des affaires tunisiennes.

Il y a tout lieu de croire, au contraire, que les affaires tunisiennes ne sont que le prétexte, et que le but réel est la question chinoise.

Le gouvernement est plus inquiet qu'il ne lui convient de le dire sur notre situation en Chine; des renforts paraissent indispensables et il est moins que commode de les fournir.

MM. Ferry et Camponon se trouveront aux prises, cherchant tous deux et au détriment l'un de l'autre à sauvegarder leur responsabilité; c'est tout ce qu'ils tiennent à sauvegarder en si grave matière.

L'Agence Havas dément la retraite de M. Ch. Hérisson, ministre du commerce.

Les nouvelles qui arrivent d'Egypte sont d'une extrême gravité.

L'Angleterre, poursuivant son plan financier, montre le peu de cas qu'elle fait des pactes internationaux et de l'opposition de la France.

C'est sans doute sa réponse à l'entrevue des trois empereurs et à la dernière humiliation de la République auprès de M. de Bismarck.

Signe des temps, cette nouvelle a fait monter les valeurs égyptiennes.

#### LE VICE-AMIRAL DUPERRÉ

Le Journal officiel a publié un décret du Président de la République, nommant le vice-amiral Duperré au commandement en chef de notre escadre d'évolutions.

Le vice-amiral Duperré va remplacer le vice-amiral Jaurès, arrivé au terme de son commandement.

Le baron Victor Duperré, qu'il ne faut pas confondre avec le contre-amiral du même nom, son neveu, est le fils de l'officier général qui commandait la flotte envoyée au mois de mai 1830, devant Alger, et qui accompagna avec tant de hardiesse devant Sidi-Feruch le débarquement du corps d'armée confié par le roi Charles X au maréchal de Bourmont.

Lui-même est l'un des plus brillants officiers généraux de la marine. Sa réputation de manœuvrier est légendaire, et dans toutes les situations qu'il a occupées, il a fait preuve d'une initiative et d'une énergie qui le désignaient depuis longtemps au grand commandement qui vient de lui être donné.

Le vice-amiral Duperré a rempli successivement les fonctions de chef d'état-major de l'amiral Pinaud, de commandant en chef des stations navales d'Islande et de l'Atlantique sud, et de gouverneur de la Cochinchine.

Avant d'entrer au conseil d'amirauté, il avait été à la tête de la division cuirassée de la Manche.

Il est âgé de cinquante-neuf ans. L'amiral Duperré a choisi pour chef d'état-major le capitaine de vaisseau Régnault

de Prémonil, ancien aide de camp du général Faidherbe au Sénégal, de l'amiral Rigault de Genouilly et du vice-amiral Krantz.

Il a choisi comme capitaine de pavillon le commandant Barrera, actuellement sous-directeur du personnel au ministère de la marine.

C'est l'amiral Lafont, préfet maritime de Brest, qui remplacera l'amiral Duperré au conseil d'amirauté. L'amiral Bergasse Dupetit-Thouars prendra le poste de l'amiral Latont.

On est très-trappé dans le monde politique de la nomination du ministre d'Angleterre à Berlin.

Sir Edward Malet, qui vient d'être appelé à ce poste, est l'un des ennemis de la France les plus agissants et les plus à craindre.

Ses états de services sont véritablement instructifs :

Consul général à Alexandria, c'est lui qui par les mille moyens qu'il avait à sa disposition a amené la ruine de l'influence française en Egypte, qui a préparé l'intervention armée de l'Angleterre, qui l'a rendue possible et qui, exploitant avec toute l'habileté et l'astuce anglaises l'incident Cokson, a permis à l'amiral Seymour de bombarder et de brûler Alexandria.

L'Angleterre demeure reconnaissante à sir Malet de ces élatants services. Ce que malheureusement nous devons reconnaître, c'est que sir Malet est celui de tous les diplomates qui en sait le plus long sur les affaires d'Egypte, qu'il est et qu'il tient à rester un ennemi de la France.

#### A L'ÉCOLE, M. PAUL BERT!

Dans un article de M. Paul Bert, sur le divorce, publié par le *Voltaire*, nous remarquons la phrase suivante :

« La loi revient enfin à la Chambre; dans quelles conditions, chacun s'en rappelle » (sic).

M. Paul Bert, grand partisan de l'instruction laïque et obligatoire, devrait savoir que, le verbe *se rappeler* exigeant le complément direct, on ne doit pas dire ou écrire : « Je m'en rappelle », mais : « Je me le rappelle. »

Le plus humble des instituteurs congréganistes que le trop fameux vivisecteur de chiens méprise et vilipende, n'ignore pas cette règle élémentaire.

A l'école, M. Bert, à l'école!

En 1848, M. Jules Grévy proposait la suppression de la présidence de la République et, dans l'exposé des motifs, il déclarait le titulaire de cette sinécure onéreuse pour les contribuables : « un fonctionnaire aussi dangereux pour la liberté qu'inutile à la direction des affaires. » Et, par une ironie amère, la Providence nous impose l'auteur de cet amendement incompris, et la charge de faire à nos dépens la preuve irréfutable du bien fondé de sa motion.

doucement comme un murmure et se répandre dans la petite église, l'abbé Constantin fut pris d'une telle émotion, d'une telle joie, que les larmes lui vinrent aux yeux. Il ne se souvenait pas d'avoir pleuré, depuis le jour où Jean lui avait dit qu'il voulait partager tout ce qu'il possédait avec la mère et avec la sœur de ceux qui étaient tombés, à côté de son père, sous les balles allemandes.

Pour qu'il se trouvât encore des larmes dans les yeux du vieux prêtre, il avait fallu qu'une petite Américaine passât les mers et vint jouer une réverie de Chopin dans l'église de Longueval.

(A suivre.)

LUDOVIC HALÉVY.

Une brave paysanne embrasse son fils, qui part pour le Tonkin, et, entre deux larmes, lui fait la recommandation suivante :

— A présent, écoute, s'ils se battent, ne t'en mêle pas, je t'en prie, laisse-les faire!

Un ivrogne, qui voit trente-six chandelles, arrive place des Victoires.

Autour de lui tout tourne : les becs de gaz, les pavés, les maisons.

A un certain moment, il se trouve nez à nez avec la statue équestre de Louis XIV.

L'ivrogne se rangeant prudemment :

— Passez, bourgeois!

#### M. TAINE ET LES RÉPUBLICAINS.

La *Revue des Deux-Mondes* a fort mécontenté le *Voltaire* et quelques autres feuilles républicaines. Elle a, paraît-il, déclaré la guerre aux grands hommes de la Révolution. Le *Voltaire* s'oublie, il n'y a plus aujourd'hui de guerre déclarée, c'est un simple état de représailles et Dieu sait si représailles furent jamais plus justifiées; on a tenté de déboulonner Lazare Hoche, ce qui était déjà une irrévérence coupable. On traite aujourd'hui Marat de fou, Danton d'aigrefin et Robespierre de cuistre; l'irrévérence touche au sacrilège. M. Taine commet une œuvre dégradante et le *Voltaire* s'indigne.

Quant à la *Revue des Deux-Mondes*, elle aura quelque peine à se relever du dédain dont on l'accable; elle était déjà suspecte; n'est-ce pas dans ses colonnes qu'on put lire, il y a quelques années, cette phrase : « La Révolution a fait banqueroute ? »

C'est M. Taine qui, pour l'instant, se charge de la démonstration; il a déjà publié plusieurs volumes sur la Révolution, et mis à nu, avec une vigueur impitoyable, les plaies et les vices des hommes de cette époque; c'est un positiviste qui ne se paie pas de légendes; ce n'est ni un névrosé comme Michelet, ni un fanatique comme Louis Blanc, ni un rêveur comme Lamartine. Il prélève les documents aux formules, il prend les ancêtres géants, et les ayant mesurés à leur taille, prouve et démontre qu'ils étaient de médiocres et tristes personnages.

Le *Voltaire* estime que M. Taine manque d'air, de soleil, de foi et d'élevation. Voilà un homme bien dépourvu, mais pour écrire l'histoire, l'air, le soleil, la foi et l'élevation, entendus dans le sens que leur attribue le *Voltaire*, sont des qualités négligeables; l'esprit d'investigation, l'amour de la vérité, l'absence de préjugés et le don d'examen sont des qualités autrement appréciables.

« Je vais relire Michelet », telle est la conclusion du rédacteur du *Voltaire*. A son aise! Il y trouvera des jugements d'un caractère fort élevé sur la vertu des petites dames de l'Opéra et nous ne doutons pas qu'il n'y puise un grand goût pour le culte de la déesse de la Raison, mais cela n'empêchera pas que Marat n'ait été un fou, Danton un aigrefin et Robespierre un cuistre.

Le soleil ne descend pas dans les caves et tout le soleil de Michelet ne vaut pas, pour descendre dans cette cave révolutionnaire, une bonne lampe à huile, qui éclaire les recoins.

Ce sont ces recoins que M. Taine a fouillés, il en rapporte des actes, des faits, des preuves. Il a étalé sans respect pour la légende toutes ces immondices révolutionnaires et a secoué sans pitié tout cet amas de vieilles défroques boueuses et sanglantes.

Le *Voltaire* veut de l'air; qu'il en prenne; mais l'air ne fait pas la chanson et la guitare de Michelet n'empêche pas que l'on n'entende le fou, l'aigrefin et le cuistre hurler, grogner et siffler.

M. Taine les a mis où il convenait, l'un avec sa marotte dans un cabanon, le second avec son tranchet dans un assommoir, le troisième avec sa férule dans un charnier.

CHARLES DUPUY.

#### ÉTRANGER

BELGIQUE. — On télégraphie de Bruxelles, 17 septembre, au *Matin français* :

« Les bourgmestres signataires du compromis des communes, conduits par M. Buis, bourgmestre de Bruxelles, ont été reçus ce matin par le roi Léopold, auxquels ils venaient demander de ne pas donner son approbation à la loi scolaire. »

M. Buis a prononcé un long discours dans lequel il a insisté sur l'impopularité de la loi, impopularité mise en évidence par l'importance des pétitions émanant de 280 conseils communaux, représentant 2,800,000 habitants environ.

Le roi a répondu aux bourgmestres :

« Je reçois votre pétition comme l'expression des vœux d'un grand nombre de citoyens investis des fonctions de magistrats communaux. J'ai reçu également de très-nombreuses pétitions exprimant des vœux absolument opposés. »

En présence d'opinions si divergentes, je dois me conformer à la volonté du pays

telle que l'a exprimée la majorité des deux Chambres.

« Vous êtes trop bienveillants en louant ma sagesse; mais j'accepte vos éloges au sujet de ma scrupuleuse observation des devoirs d'un souverain constitutionnel. »

Je resterai toujours fidèle à mon serment et je continuerai à chercher les moyens lémentaire.

« Je n'établirai jamais de distinction entre les Belges. Je ferai pour les uns ce que j'ai déjà fait pour les autres; ma conduite actuelle sera ce qu'elle fut en 1879. En Constitution, je sers la Belgique, nos deux grands partis et la noble cause de la liberté à laquelle je suis profondément dévoué. »

Je remercie les bourgmestres des sentiments qu'ils ont exprimés pour ma personne. »

Le roi a ensuite demandé aux bourgmestres quelques renseignements sur la situation qui sera faite à leurs communes par l'application de la loi scolaire. Les bourgmestres se sont retirés à dix heures trois quarts, et se sont rendus à l'Hôtel-de-Ville où ils ont été accueillis par les acclamations de la foule massée sur la place.

Un individu qui les avait hués a été immédiatement arrêté.

Les bourgmestres ont décidé de se réunir de nouveau à Bruxelles le 2 octobre.

Ils ne renoncent donc pas à la lutte; n'ayant pas pu empêcher la promulgation de la loi, ils vont maintenant essayer d'organiser un mouvement d'opinion en faveur de la dissolution de la Chambre.

On annonce également qu'une manifestation doit avoir lieu prochainement en faveur de M. Buis, bourgmestre de Bruxelles. Cette manifestation aurait lieu le dimanche 28 septembre. »

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 septembre.

Les réalisations continuent; les rentes sont les premières à s'en ressentir. Le mouvement de hausse ne pouvait pas non plus continuer sans interruption, et les spéculateurs dont les positions étaient par trop chargées se sont empressés de profiter de la superbe occasion qui leur était offerte pour s'assurer quelques bénéfices avant la liquidation de fin de mois.

C'est ainsi que le 3 0/0 se cote 68.50, l'amortissable 80.50, le 4 1/2 108.77 1/2.

L'italien se tient aux environs de 96.65.

On échange la Banque de France à 5,990.

L'action du Crédit Foncier se traite entre 1,315 et 1,317.50. Dans sa séance hebdomadaire du 17 septembre, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 6 millions 6,000 fr. de nouveaux prêts, dont 5 millions 887,000 fr. en prêts fonciers et 119,000 fr. en prêts communaux.

Le mouvement des achats continue son activité sur les Obligations Foncières et Communales. Les obligations à lots 1879 et 1880 conservent leurs cours précédents. Ces titres sont complètement à l'abri des fluctuations violentes qui peuvent se produire en Bourse. Peu de changements à enregistrer sur les autres valeurs de crédit.

La Banque de Paris est à 777.50, la Banque d'Escompte à 520, le Crédit Industriel et Commercial à 685, la Société Générale à 665.

Quelques bonnes demandes sur l'obligation Ouest-Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat).

Le Suez, avec 120,000 fr. de recette pour hier, est à 1,963 fr.

Sur le marché en Banque, l'action Rio-Tinto est très-demandée; on cote aujourd'hui 418.75 en attendant mieux.

La Banque Ottomane fait 582.50; le Turc est à 8.05; l'Égypte est à 303.75.

Il se fait peu d'affaires sur les actions des grandes Compagnies de chemins de fer qui conservent sans grand écart les cours d'hier :

Le Nord à 1,670, le Lyon à 1,245, l'Orléans à 1,335, le Midi à 1,162.50, l'Est à 790, l'Ouest à 845.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

#### ÉCOLE DE TIR.

M. le Président de l'École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie nous adresse la lettre suivante :

A M. LE RÉDACTEUR DE L'*Echo Saumurois*.

Monsieur le Rédacteur, Je vous serais très-obligé de porter à la connaissance des lecteurs de l'*Echo Saumurois* la lettre que je viens de recevoir de M. le comte de Maillé, président du Conseil général de Maine-et-Loire, en réponse à la demande de subvention formée par l'École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie à Saumur.

Monsieur le Président,  
Je vous transcris les paroles mêmes de  
le rapporteur relative à la demande de  
subvention formée auprès du Conseil gé-  
néral de Maine-et-Loire par la Président de  
la Société de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régi-  
ment territorial d'infanterie de Saumur.

Vous remarquerez, Messieurs, que la  
raison qui vous a fait repousser cette de-  
mande de subvention à notre deuxième  
session ordinaire de 1883, subsiste pleine  
et entière. Le 70<sup>e</sup> régiment territorial d'in-  
fanterie fait toujours partie de la subdi-  
vision de Tours, c'est donc au Conseil gé-  
néral d'Indre-et-Loire que cette requête  
doit être présentée.

M. le capitaine Doussain, après avoir  
appelé au commencement de sa lettre le  
motif de votre décision, ne la combat par  
aucun argument.

En conséquence, messieurs, votre troi-  
sième commission a émis l'avis qu'il n'y  
avait pas lieu d'accorder de subvention à  
la Société de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup>  
régiment territorial d'infanterie. »

Les conclusions de la commission sont  
adoptées.

Monsieur le Président, je vous prie d'a-  
gréer, avec tous mes regrets, l'assurance de  
mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil général,  
C<sup>o</sup> DE MAILLÉ.

16 septembre 1884.

Je dois ajouter, Monsieur le Rédacteur,  
que la demande formée par moi, au nom  
des camarades de la Société, était jointe  
au tableau de recrutement du 3<sup>e</sup> bataillon du  
régiment territorial d'infanterie, constan-  
tamment que ce recrutement s'opère dans les  
cantons de Saumur (sud, nord-est et  
nord-ouest) et les cantons de Noyant et de  
Longué (département de Maine-et-Loire), et  
par suite, une demande adressée au  
Conseil général d'Indre-et-Loire n'avait au-  
cune chance d'être admise.

La décision prise par le Conseil général de  
Maine-et-Loire a été par moi communiquée  
au plus grand nombre de nos sociétaires  
dont la moitié au moins appartient à d'au-  
tres armes que l'infanterie territoriale; je  
tiens qu'il importe de la porter à la connais-  
sance de tous, afin que chacun sache à quoi  
en tenir d'une manière officielle.

Veillez agréer, Monsieur le Rédac-  
teur, etc.

Le Président de la Société de Tir de Saumur,  
G. DOUSSAIN.

#### SAUMUR.

Cette nuit, vers 4 heures, une portion de  
maison, rue Chanzy, s'est écroulée, enseve-  
lant sous les décombres une partie du  
mobilier de M. Jouvenelle, agent de police.  
Cet accident a été précédé de craquements  
et de chute de graviers qui ont donné l'éveil,  
et depuis minuit tous les habitants étaient  
dans la rue attendant l'issue qu'ils pré-  
voyaient.

Tout le quartier a été mis en émoi au  
moment de la chute des matériaux qui ont  
roulé dans la cave et dans la rue. Les me-  
ubles sont pris par l'autorité pour éviter  
de nouveaux malheurs.

Cet accident a été provoqué par la démo-  
lition d'une maison voisine, à l'angle de la  
rue Saint-Nicolas et de la rue Chanzy, la-  
quelle laissait isolée celle de M. Jouvenelle.

M. Treton-Dumousseau (Paul-Émile),  
commandant d'escadrons d'artillerie en retraite,  
chevalier de la Légion d'Honneur et des  
Ordres des Saints Maurice et Lazare, est  
parti mercredi 17 septembre, en son  
voiture de Launay, près Saumur, dans sa  
vacances.

Aujourd'hui samedi, à 11 heures 1/2, la  
funérailles ont eu lieu dans l'église de  
Saumur, sa paroisse.

Le corps a été ensuite amené au cimetière  
de Saumur, où a lieu l'inhumation.

#### LE CRIME DE VIVY.

On ne s'explique pas quel mobile a  
inspiré à Joussetin à assassiner avec tant de  
sang-froid sa sœur, la femme Besnard. Il  
paraît même pas, pour circonstance, atté-  
nuante, une condamnation de 20 fr. pro-  
noncée par le juge de paix au profit de la  
malheureuse Besnard: il y avait eu simple-

ment conciliation, et on ne pouvait soupçon-  
ner qu'il préméditait un si atroce forfait.

L'indignation a peine à se calmer dans le  
pays contre Joussetin dont l'attitude au dé-  
but a été d'un cynisme révoltant. Ajour-  
d'hui Joussetin est toujours en pleurs.  
C'est un peu tard.

#### Les manœuvres dans l'arron- dissement de Baugé.

Nous lisons dans la *Petite Gazette de  
l'Ouest* de Baugé:

La 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie retourne le 19  
à Tours. Nous ne pouvons laisser rentrer à  
sa garnison cette belle brigade sans témoi-  
gner la reconnaissance des habitants pour  
sa parfaite tenue et l'ordre si bien mainte-  
nu par MM. le général Duzan, les colonels  
de Cadoret, du 32<sup>e</sup>, Cailleau, du 66<sup>e</sup>, Du-  
vivier, du 3<sup>e</sup> dragons; M. le commandant  
Jeannerot, du 48<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à  
pied, et M. le commandant les batteries du  
32<sup>e</sup> d'artillerie.

Pendant tout le temps qu'ont duré les  
grandes manœuvres, les relations les plus  
courtoises n'ont cessé d'exister entre les mi-  
litaires et la population, qui prenait le plus  
vif intérêt à ce spectacle inusité dans notre  
arrondissement.

La journée du 12, où a eu lieu une petite  
guerre, sous les yeux du général en chef,  
laissera un souvenir profond dans le pays.

La donnée était la suivante:

La brigade manœuvrait pour couvrir  
Tours, elle s'était avancée jusqu'aux envi-  
rons de Baugé, en refoulant les avant-postes  
de l'adversaire; mais là, l'ennemi s'étant  
assuré qu'il n'avait devant lui qu'une bri-  
gade, reprit l'offensive avec des forces supé-  
rieures et obligea la 35<sup>e</sup> brigade, après avoir  
défendu les positions de Parpacé et de Bel-  
Air, à se replier sur Longué. Le temps était  
magnifique, et le canon se faisant entendre  
avant sept heures du matin, avait attiré un  
concours énorme de curieux.

Afin de ne pas gêner la circulation et de  
donner peut-être plus d'intérêt au spectacle,  
les chefs laissaient complètement libre la  
grande route, qui servait d'observatoire et  
d'où l'on jugeait à merveille les péripéties  
du combat.

Lorsque la brigade se fût entièrement dé-  
ployée sur les positions de Bel-Air et de  
Cuon, qui étaient supposées fortement re-  
tranchées, M. le lieutenant-colonel de Saint-  
Georges, qui commandait l'ennemi, profi-  
tant de sa supériorité numérique, fit pro-  
noncer un mouvement tournant vers la  
gauche, qui enveloppa les hauteurs à l'est  
de Cuon.

Le mouvement était parfaitement dessiné  
et le plateau allait être enlevé.

M. le général Schmitz fit cesser le feu, et  
se portant au galop de son beau cheval de  
bataille sur la place de Cuon, y fit former le  
cercle des officiers supérieurs et appela près  
de lui M. le général d'Andigné.

« Messieurs, s'écria le général en chef  
d'une voix forte, je vous présente le général  
d'Andigné, l'un des glorieux mutilés de Sedan  
et le modèle accompli de l'honneur militaire  
et du dévouement à la France. Je connais  
assez vos sentiments patriotiques pour sa-  
voir combien vous êtes heureux de rendre  
hommage à notre vieille armée, surtout  
lorsque vous avez devant les yeux un exem-  
ple aussi éclatant de sa vaillance. »

Après quelques paroles de remerciements  
et de félicitations à ses jeunes camarades  
prononcées par notre honorable sénateur,  
M. le général Schmitz fit l'analyse critique  
de la manœuvre du jour, attribuant à cha-  
cun les éloges ou les observations qu'il avait  
méritées; puis, en terminant:

« Messieurs, l'âge va bientôt m'atteindre  
et il est probable que ce n'est pas moi qui  
dirigerai vos manœuvres l'année prochaine.  
Recevez donc mes adieux anticipés et l'assu-  
rance de la satisfaction réelle que j'éprouve  
en laissant à mon successeur un corps d'ar-  
mée aussi dévoué et aussi bien préparé à  
rendre à la France tous les services qui pour-  
ront lui être demandés.

« Permettez-moi d'emprunter une phrase  
au grand Napoléon. En partant « je vous  
laisse mon âme », c'est-à-dire tout ce qu'il y a  
de bon en moi, tous les sentiments de devoir  
militaire, de zèle pour l'instruction, d'abné-  
gation personnelle et de dévouement à la pa-  
trie que je me suis efforcé de vous inspirer.  
Messieurs, je vous salue. »

Après ces éloquents paroles, les troupes  
marchèrent vers leurs cantonnements et le

commandant du 9<sup>e</sup> corps fut emporté par  
son palefroi vers la gare de la Ménitrie, tandis  
que les milliers d'habitants, témoins de ce  
beau spectacle militaire, restaient doucement  
émus et confiants que nos jeunes soldats et  
nos réservistes, qui supportent si vaillam-  
ment les fatigues des grandes manœuvres,  
seraient à la hauteur de leur mission si l'hon-  
neur national les réclamait.

C'est hier que le 135<sup>e</sup> de ligne, retour des  
grandes manœuvres, est rentré dans ses  
casernements à Angers.

L'escadron du 3<sup>e</sup> dragons qui avait ac-  
compagné nos deux régiments dans les ma-  
nœuvres, est passé avant-hier à Angers, se  
rendant à Tours, où il tient garnison.

A Tours, hier également, les troupes qui  
assistèrent aux grandes manœuvres sont  
revenues de Langeais, musique en tête. Le  
général en chef était allé à leur rencontre  
sur la place du Palais-de-Justice. Nos sol-  
dats avaient une excellente tenue.

#### UN RALLYE-PAPER.

Dimanche dernier, superbe rallye-paper,  
organisé par les officiers de la 6<sup>e</sup> brigade de  
cuirassiers, 41<sup>e</sup> et 42<sup>e</sup> régiments, en garnison  
à Niort et à Angers, et, depuis une dizaine  
de jours, en manœuvres sur un vaste pla-  
teau qui s'étend près du Thouet, entre le  
Poitou et le pays de Gâtine.

A midi débouchaient de toutes parts, sur  
Noizé, lieu du rendez-vous, de nombreuses  
et élégantes voitures. Il y avait plus de cinq  
cents invités réunis sur la hauteur qui  
domine le village.

Étaient présents: M<sup>me</sup> de la Rochebro-  
chard, de Fontenay, du Petit-Thouars, de  
Laumont, de Beaurepaire, de Moussac, de  
Chasteigner, de Bouligny, de Juzancourt,  
de Moati, de Lusignan, d'Autichamp,  
Coyreau des Loges, F. de Charette, d'Avail-  
les, Ferrant, Foache, etc.

Les papiers étaient semés par les lieutenants  
Delavaux et de Miré; le rallye, fort  
habilement conduit par le capitaine Carayon-  
Latour.

Le comte d'Oiron, dont le château est à  
quelques kilomètres, avait amené son excel-  
lente meute de bâtards, pour donner le  
spectacle d'un drag en miniature, et fournir  
le prétexte d'une curée chaude.

En bas, au village, dressée par les soins  
du capitaine Marcolte de Quivières, une  
vaste tente abritait un lunch de 200 per-  
sonnes.

Charmante fête, terminée par une sauterie  
pleine d'entrain, au son des musiques  
des deux régiments réunis, le 41<sup>e</sup>, colonel  
de Clérembault, et le 42<sup>e</sup>, colonel de Bou-  
ligny.

L'invitation, très-joliment illustrée, était  
de la plume du général Bossan, comman-  
dant la brigade, qui a fait les honneurs  
avec la cordialité et la galanterie qui ont  
toujours distingué nos brillants officiers de  
cavalerie.

#### LOUDUN.

En ce moment, on peut observer à la  
porte Chinon, à Loudun, un marronnier cou-  
vert de feuilles et de fleurs pour la seconde  
fois de l'année.

Le 17 septembre, à 9 heures du matin,  
M. Gigot, se rendant à Mirebeau dans sa  
voiture, traversait la voie ferrée, à Saint-  
Jean-de-Sauves, au moment du passage du  
train de Loudun.

L'arrière-train du véhicule fut emporté  
par la locomotive; mais ni le cheval, ni  
M. Gigot, ni sa femme, ni sa fille qui l'ac-  
compagnaient n'ont reçu la moindre blessure.

#### Faits divers.

Il résulte d'un relevé statistique, qu'il y a  
eu, en France, depuis le commencement de  
l'épidémie de choléra jusqu'au 15 septem-  
bre, environ 5,008 décès, répartis dans 280  
communes, ce qui suppose au moins 40 à  
42,000 cas de choléra depuis le 17 juin. 17  
départements ont été successivement en-  
vahis: les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes,  
l'Ardèche, l'Aude, les Bouches-du-Rhône,  
la Corse, la Drôme, le Gard, la Haute-Gar-  
ronne, l'Hérault, les Hautes-Pyrénées, les  
Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Seine, le  
Var, la Vaucluse et l'Yonne. C'est actuellement

le département des Pyrénées-Orientales qui  
fournit le chiffre le plus élevé de décès: 90  
pendant la semaine dernière; viennent en-  
suite le Var avec 45 décès, les Bouches-du-  
Rhône avec 40 et l'Ardèche avec 6.

UN SUICIDE A DIEPPE. — Les habitants de  
la ville de Dieppe et particulièrement le  
monde des baigneurs, ont été très-vivement  
impressionnés par un triste événement qui  
s'est produit ici. On a trouvé, pendu dans  
son domicile, un ancien libraire, habitué de  
la plage et du Casino, M. Quesnel. M. Ques-  
nel aurait mis fin à ses jours à la suite d'une  
grosse perte de jeu qu'il aurait subie dans la  
soirée de lundi.

Lorsqu'un ami de M. Quesnel a découvert  
le cadavre, la mort remontait déjà à douze  
heures. Le docteur Parrel n'a eu qu'à cons-  
tater le décès.

Le suicide de M. Quesnel n'est pas, pa-  
rait-il, le premier qu'on ait à regretter dans  
ces régions. Plusieurs plaintes ont été  
adressées à l'administration préfectorale sur  
les inconvénients graves que présente l'exis-  
tence à Dieppe d'un tripot qu'on a surnom-  
mé « l'Ecurie ». Il semble certain aujour-  
d'hui que c'est à la suite de pertes graves de  
jeu qu'il a faites en cet établissement que M.  
Quesnel s'est donné la mort.

Il convient, une fois de plus, de signaler  
à qui de droit le danger qui peut résulter de  
l'impunité accordée à certains établisse-  
ments. Puisque l'administration préfectorale  
a cru devoir, récemment, sévir contre  
l'un d'eux, situé précisément dans le voisi-  
nage du tripot en question, il serait équita-  
ble qu'elle ne se détendît pas de sa rigueur  
au profit d'une maison que nulle considéra-  
tion ne doit soustraire à ses justes sévérités.

#### GOVERNEMENT ROYAL DE HONGRIE

##### ÉMISSION

pour la conversion du solde de la Rente Hongroise 6 0/0  
**DE 124,739,600 FLORINS**

(CAPITAL NOMINAL)

de Rente Hongroise 4 0/0 Or

en tout semblable à celle qui  
est admise et se négocie à la Bourse de Paris

Les titres sont créés au porteur en Florins,  
Livres sterling, Francs et Reichsmarcks, aux chan-  
ges de Fl. 10.— L. st. 1.— Fr. 25.— Rm. 20.25.

Ils sont émis en coupures de :

Fl. 100	soit fr. 250	rapporant 10 fr. d'int.
Fl. 500	— 1,250	— 50 —
Fl. 1,000	— 2,500	— 100 —
Fl. 10,000	— 25,000	— 1,000 —

Les Coupons sont payables les 1<sup>er</sup> Janvier et  
1<sup>er</sup> Juillet, chez MM. de Rothschild frères.

On souscrit: les 22, 23 et 24 Septembre  
chez MM. DE ROTHSCHILD Frères

A PARIS ET SIMULTANÉMENT A PESTH, VIENNE, BERLIN,  
FRANCFORT, LONDRES, AMSTERDAM ET BRUXELLES.

au prix de 77,85 %

(Florin au change fixe de 2.50) jouissance 1<sup>er</sup> juillet 1884.

On peut souscrire en donnant en paiement, soit  
des titres de la rente 6 0/0, soit des espèces.  
Un droit de préférence est accordé dans la  
répartition aux souscriptions faites en titres 6 0/0.

##### SOUSCRIPTIONS EN TITRES

Les titres de la Rente Hongroise 6 0/0, munis de  
tous les coupons à échoir, seront reçus en paie-  
ment au prix de 103 0/0 (florin 2 fr. 50).

Les souscriptions en titres devront, en souscri-  
vant, déposer la Rente 6 0/0 qu'ils désirent con-  
vertir en Rente 4 0/0. Il leur sera attribué, dans la ré-  
partition, une quantité de Rente 4 0/0 représen-  
tant, au cours d'émission, l'équivalent du capital  
effectif des titres de rentes 6 0/0 qu'ils auront dépo-  
sés, soit un capital nominal de 132-3057 florins  
4 0/0 pour 100 florins de capital 6 0/0.

##### SOUSCRIPTIONS EN ESPÈCES.

Les souscriptions en espèces devront être accom-  
pagnées d'un dépôt de 10 0/0 du capital nominal  
souscrit, soit 25 francs par 100 florins de capital  
nominal 4 0/0.

Dans le cas où les souscriptions en espèces dépasseraient  
le chiffre de Rente en émission, déduction faite  
des rentes irréductibles attribuées par préférence aux  
souscriptions en titres, la répartition sera faite aux pro-  
rata des souscriptions.

Les rentes 4 0/0 attribuées aux souscripteurs en  
espèces devront être intégralement payées par eux  
le 6 OCTOBRE PROCHAIN. Il leur sera immédiatement  
délivré des titres définitifs.

Immédiatement après la Souscription, toutes les  
Rentes hongroises 6 0/0 qui n'auront pas été con-  
verties en vertu du droit de préférence qui leur est  
assuré dans la présente émission, seront appelées  
au remboursement, par S. E. le Ministre des Finances  
de Hongrie, en exécution des dispositions du § 2  
de la loi hongroise n° XXXII de 1881.

Déclaration faite au Timbre le 8 septembre 1884.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE BRAZILLE ET BOURDON.

Par ordre de M. le juge-commissaire, les créanciers de la faillite Brazille et Bourdon, anciens négociants en grains à Saumur, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont convoqués à se réunir le vendredi 3 octobre 1884, à 9 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion, que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(674) Le Greffier, GAUTIER.

A LOUER

Pour Noël 1884

LAUBERGE

Rue du Portail-Louis, 36,

Ayant pour enseigne :

AU RAISIN DE BOURGOGNE

S'adresser à M. BRAC, notaire.

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> Octobre prochain

UNE MAISON

Avec ECURIE, REMISE et JARDIN

6, Rue de la Maremaillette.

S'adresser à M. BURBAU, 64, rue de Bordeaux. (669)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

M. GAUTIER, notaire à Saumur, de mande de suite un petit clerc

Étude de M. GIRAULT, notaire à Bourgueil.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 octobre 1884, à 1 heure du soir,

A la Mairie de Bourgueil,

DES DROITS DE PLACE

A percevoir sur les Marchés de Bourgueil.

Pour les renseignements, s'adresser audit M. GIRAULT, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

TROIS MAISONS

De construction récente

Situées à Angers, boulevard Descazeau.

Rapport : 4,200 fr. environ

Prix : 63,000 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. ROBIN, expert-comptable, rue de la Roë, 36.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NANCEUX.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

Affaire sûre : 15 fr. par jour sans quitter son emploi ; 50 fr. en voyageant, articles nouveaux, grand succès.

Ecrire Agence des Inventeurs, 59, rue Traversière, 59, Paris.

LOTTERIE TUNISIENNE

2<sup>e</sup> Tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain

DE CENT MILLE FRANCS

Un Gros Lot de 50,000 fr.

2 Lots de 10,000 fr. | 10 Lots de 1,000 fr.

2 Lots de 5,000 fr. | 10 Lots de 500 fr.

50 Lots de 100 FRANCS

AVIS - Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRREVOCABLE et à TRÈS COURTE ÉCHÉANCE et comprenant :

UN MILLION DE FRANCS DE LOTS

Gros Lots : 500,000 FRANCS

EN CAS D'UN LOT DE 100,000 FR.

ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500,000 FRANCS

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETHÉ, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Bateillère, Paris. UN FRANC LE BILLET.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

SAUMINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. - Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. - Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. - Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. - Prescrite comme Célestins.

Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

TRINQUEBALLE

Grand roman de cape et d'épée

Par MAURICE DRACK.

LA FILLE DU DÉCAPITÉ

Par Eugène MORET.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES  
Chez tous les Libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. - Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. - Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

Prime gratuite de CENT FRANCS  
Offerte à tout abonné d'un an au

JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis

(29<sup>e</sup> ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite : agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement : Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Annuaire Financier, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitués en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. . . . . 0,80 c.

Sulfate de fer, — . . . . . 0,50 c.

Acide phénique liquide, le litre. . . . . 2,50 c.

Phénol sodique, le flacon. . . . . 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. - Vanille : 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1884.

Table with 4 main columns: Valeurs au comptant, OBLIGATIONS, and two columns for Valeurs au comptant. Each column has sub-columns for Clôture précé, Dernier cours, and various financial data points.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table with 4 main sections: Ligne d'Orléans, Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884), SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY, and MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR. Each section contains departure and arrival times for various routes.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.